

ALAIN BARBIER

*Retraité du syndicat CGT réseau Canopé,
élu secrétaire général de l'UFR FERC lors de la conférence nationale (novembre 2016),
membre du BN de la CGT FERC Sup et de la CE de la FERC CGT.*



Quel est la représentativité des retraités.es au sein de la CGT ?

A l'heure de la bombe démographique que constitue le volume des retraités.es dans la population, force est de constater que la continuité syndicale CGT actif.ves/retraité.es est en panne, dans le secteur public comme dans le secteur privé (cf. 11^e congrès de l'Union Confédérale des Retraités en 2017). Cette déperdition se décline également au sein des organisations fédérées de la FERC. Aujourd'hui, moins d'un.e adhérent.e sur deux reste syndiqué.e à la CGT une fois à la retraite. Cela représente une perte sèche pour la CGT en termes de diffusion des positions du syndicat, d'influence dans les débats et discussions. Sur 15 millions de retraités.es, environ 100 000 sont adhérents.es à la CGT.

Pourquoi est-ce important de travailler à la syndicalisation des retraités.es ?

Les enjeux sont de taille. Si les retraités.es et pensionnés.es représentaient un élément marginal de la

société il y a encore un demi-siècle, dans 20 ans ceux-ci représenteront 1/3 de la population. Et ce boom démographique doit nous conduire à réfléchir sur la place des retraités.es dans la société aujourd'hui. Quelle activité revendicative doit en découler pour répondre aux aspirations du plus grand nombre d'entre eux/elles ?

Il est nécessaire de repenser la notion de travail et le rapport que chaque salarié.e exerce avec lui afin de mieux appréhender les différentes phases du travail au cours desquelles le/la salarié.e change de statut (actif.ves/retraité.e). Etre retraité.e ne signifie en aucun cas le retrait du monde du travail mais un changement de statut.

Au moment où les systèmes de protection sociale sont le plus violemment attaqués, la convergence revendicative actif.ves/retraité.es est plus que jamais nécessaire et concerne celles et ceux qui aujourd'hui vivent la précarité dans le travail et hors du travail et celles et ceux qui, au terme d'une vie de labeur, voient le système de protection sociale voler en éclats !

Les retraités.es doivent pouvoir continuer à bénéficier des prestations obtenues par les actif.ves comme l'accès aux restaurants d'entreprise, l'accès aux activités financées par les comités d'entreprise. Afin de construire et gagner de nouveaux droits, nos organisations syndicales doivent devenir l'outil qui permet la confrontation de toutes les dimensions de la vie dans l'établissement et hors de l'établissement, quel que soit le statut.

Quel intérêt d'être syndiqué.es CGT à la retraite ?

Rester syndiqués pour les retraités.es, c'est la possibilité de pouvoir se retrouver naturellement pour se grouper et faire face collectivement à leur nouvel état, construire toutes les revendications qui en découlent. Les retraités.es ne sont pas en dehors des luttes. Ils demeurent des travailleur.ses sous un autre statut qui poursuivent le combat syndical.

Retraités.es et actif.ves doivent unir leurs efforts pour améliorer leur quotidien (pouvoir d'achat, santé, services publics, perte d'autonomie, protection sociale, transports, etc.). La continuité syndicale est donc plus que jamais nécessaire.

Comment travailler à la continuité syndicale ?

La CE de l'UFR réunie le 25 avril 2017 a appelé les organisations fédérées de la FERC CGT à œuvrer à la continuité syndicale de leurs adhérents.es. La syndicalisation des retraités.es, c'est d'abord et avant tout l'affaire des actif.ves, elle se prépare et s'élabore en amont du départ des camarades à la retraite. C'est en particulier la tâche des responsables des syndicats d'établir la liste des adhérents.es susceptibles de prendre leur retraite dans les mois à venir et d'aller les voir bien avant la date fatidique. Le rôle des trésorier.es est essentiel pour préparer ces départs.